

## Faire une histoire militaire du monde atlantique

La découverte puis l'exploitation de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique par les Européens dès le xv<sup>e</sup> siècle ont conduit à une progressive militarisation de ces espaces, tant terrestres que maritimes. La construction rapide de l'empire portugais, qui s'étend au début du xvi<sup>e</sup> siècle des Açores et de Madère jusqu'aux côtes de l'Inde, jette les bases de la puissance européenne outre-mer en alliant une implantation terrestre, faite d'une succession de forts essaimés en des lieux stratégiques (Quiloa, Sofala, Angediva, Cananor...) et la construction d'une flotte de guerre destinée à imposer le respect des marchands de l'aire indienne comme des Européens<sup>1</sup>. Si Francisco de Almeida est l'artisan de la première escadre portugaise et de l'implantation des premiers forts dans l'océan Indien, Afonso de Albuquerque est le véritable fondateur de l'empire en se lançant dans une phase de conquêtes militaires imposant l'autorité de son pays à Malacca (1511) puis à Ormuz (1515) tout en établissant le centre de gravité de la souveraineté portugaise dans cet espace à Goa (1510)<sup>2</sup>. Cette première construction impériale s'accompagne du développement d'une pensée stratégique originale fruit de contraintes multiples (politiques, économiques, techniques...). En Afrique, la construction des forts vise à se protéger des puissances politiques africaines tout en captant les ressources des arrière-pays mais permet également à la flotte militaire comme à celle de commerce de s'assurer des points de relâche sur la longue route qui relie l'Europe à l'Inde<sup>3</sup>. Ainsi, l'expansion portugaise participe de l'amorce d'une première mondialisation militaire entraînant avec elle toutes les nations européennes qui s'investissent dans la fortification des côtes de l'Afrique intéressées par ses ressources, principalement l'or et les esclaves<sup>4</sup>. Corollaire, on assiste à l'ébauche d'un « système de défense » spécifique au terrain colonial qui se nourrit des transferts d'expérience entre les puissances européennes mais également entre elles et les pouvoirs politiques locaux.

Si l'irruption des Espagnols outre-Atlantique comporte son lot de violence et la rencontre d'une forme nouvelle de guerre pour les conquérants au xvi<sup>e</sup> siècle, la nécessité de penser la défense des colonies en Amérique n'intervient qu'au

siècle suivant avec l'exacerbation des rivalités européennes, particulièrement dans l'espace Caraïbe. L'installation des trois principales puissances maritimes et navales occidentales de l'époque (Angleterre, Provinces-Unies et France) aux côtés ou aux dépens des Ibériques y transfère les tensions qui ne manquent pas de secouer l'Europe du xvii<sup>e</sup> siècle, renforcées par la progressive montée en gamme économique des colonies, les îles à sucre notamment. Désormais, « la France ni l'Espagne ne peuvent être en guerre avec l'Angleterre, que cette secousse donnée à l'Europe ne se fasse sentir aux extrémités du monde<sup>5</sup> ». Défense des possessions en fortifiant les côtes, construction d'infrastructures portuaires, entretien de troupes coloniales et création d'une milice pour former les habitants s'ajoutent à l'impératif du développement commercial qui prédominait jusque-là. Les préoccupations de défense animent d'emblée les Français à Saint-Christophe dès 1624 ou les Anglais à la Barbade en 1627 par exemple, et les États relaient cet effort en s'impliquant davantage dans la militarisation de l'Amérique à partir des guerres de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. La deuxième guerre anglo-néerlandaise (1665-1667) constitue de ce point de vue un accélérateur important, même si les premiers heurts, particulièrement entre le Portugal et les Provinces-Unies, avaient éclaté bien avant pour la souveraineté de plusieurs points d'appuis sur les côtes occidentales de l'Afrique notamment<sup>6</sup>.

Toutefois, la mise en œuvre des politiques de défense – si tant est que le terme de « politique » recouvre vraiment ce qui se joue ici – par les puissances coloniales européennes est chaotique. Fortifications, stations, bases navales, recrutement et formation des milices connaissent des évolutions heurtées en fonction des conjonctures, des disponibilités financières de chacun des États, des possibilités techniques et parfois de l'intelligibilité stratégique des décideurs. À ces facteurs, il faut ajouter les spécificités des territoires coloniaux qui ne se prêtent pas à une « mise en valeur » militaire sur le modèle européen et nécessitent temporisation et adaptation des armées. La première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle voit tout de même la mise en place d'infrastructures symboles de la prise en compte des colonies dans un système de défense atlantique avec la fondation de l'arsenal de La Havane en 1724<sup>7</sup>, la multiplication des forts sur la frontière séparant les Treize colonies de la Nouvelle-France, l'émergence de bases anglaises dans l'espace antillais ou encore la construction par la France de la forteresse de Louisbourg sur l'île Royale<sup>8</sup>. Tous ces éléments témoignent, entre autres, des nouvelles préoccupations défensives de l'Europe mais l'absence d'une vision globale – à l'exception de celle de l'Angleterre – rend caduque bien des réalisations face au choc que constitue la guerre de Sept Ans.

Car si les qualifications de « guerre mondiale » ou « guerre totale » sont soumises à bien des débats historiographiques récents<sup>9</sup>, il reste que ce conflit est le premier du genre à lier très étroitement la puissance navale et la possession de relais et de bases de soutien dans les colonies comme le démontre la *Royal Navy* qui fait preuve d'une efficacité redoutable contre la France et l'Espagne, ces deux puissances perdant successivement la Nouvelle-France<sup>10</sup>, la Guadeloupe,

la Martinique et La Havane entre 1759 et 1762<sup>11</sup>. Préparée en amont<sup>12</sup>, cette supériorité britannique s'appuie déjà sur une vision géostratégique – ou impériale – de l'Amérique coloniale où la nécessité de posséder et de mettre en réseau des stations de réparation, d'entretien et de ravitaillement en vivres apparaît vitale pour stationner durablement dans l'espace colonial et soutenir l'effort de guerre, en mer comme à terre<sup>13</sup>. Halifax, English Harbor, Port-Royal en Jamaïque permettent d'entretenir et de réparer la flotte anglaise tandis que les Treize colonies fournissent une partie des vivres au *Victualling Board*<sup>14</sup>. Malgré la possession de très nombreuses bases, l'Espagne ne parvient pas à une logistique équivalente<sup>15</sup> et la France, qui s'appuie essentiellement sur un réseau précaire de bases de réparation et de ravitaillement très dépendantes de la métropole constitué par le Cap-Français à Saint-Domingue, Fort-Royal en Martinique et la forteresse de Louisbourg, n'installe de véritables stations navales qu'à partir de 1787<sup>16</sup>. Ce retard ne signifie pas pour autant que la France n'a pas imaginé une stratégie de « base avant » en amont et après la guerre de Sept Ans, même si l'ampleur et la réussite n'ont rien de comparable avec ce qu'a été capable de faire l'Angleterre. Ainsi, la première expérience probante est à rechercher du côté de l'océan Indien où Mahé de la Bourdonnais transforme Port-Louis à l'île de France en véritable arsenal à partir de 1735<sup>17</sup>. Inopérant pendant la guerre de Sept Ans, pour preuve la catastrophique escadre d'Aché<sup>18</sup>, Port-Louis devient pleinement opérationnel pour la fin de la guerre d'Indépendance américaine et les succès de Suffren reposent en partie sur cette base. En 1781, le comte de Grasse n'agit pas autrement lorsqu'il s'appuie sur les ressources de Saint-Domingue et la Martinique pour préparer son débarquement dans la baie de la Chesapeake et permettre la victoire de Yorktown<sup>19</sup>.

La période coloniale qui s'ouvre au XIX<sup>e</sup> siècle ne change pas substantiellement l'architecture défensive des colonies. Excepté la Grande-Bretagne qui poursuit la mise en place des éléments permettant une projection rapide de ses forces outre-mer<sup>20</sup>, les autres puissances européennes tergiversent sur la stratégie à adopter. Ce sont les bouleversements induits par l'ère industrielle et le nouveau rapport économique entretenu avec l'espace colonial qui accélèrent les transformations. Sur le plan technique, les navires de guerre sont équipés progressivement d'une propulsion vapeur qui nécessite un approvisionnement régulier en charbon imposant des relâches fréquentes en différents points d'appuis<sup>21</sup>. Si le XVIII<sup>e</sup> siècle est la période d'une première projection de force à l'échelle mondiale pour les États européens, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit l'accélération de l'implantation de bases navales îliennes ou « encapsulées » au sein des territoires coloniaux<sup>22</sup>. Là encore, avec plus ou moins de résultats comme le montre la France qui ne parvient à édifier que quatre bases complètes avec Saïgon en Indochine, Diégo-Suarez à Madagascar, Dakar au Sénégal et Fort-de-France en Martinique<sup>23</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, toutes les puissances coloniales disposent de troupes outre-mer<sup>24</sup> et de points d'appuis – en plus ou moins grand nombre – répondant aux

impératifs de la guerre industrielle. Surtout, la défense des colonies est désormais envisagée de façon globale, jouant sur l'interdépendance des colonies entre elles ou par rapport à la métropole<sup>25</sup>.

Ce trop bref tour d'horizon de l'évolution de la défense des colonies a donné lieu à une tradition historiographique ancienne qui a entraîné une production abondante dont ces quelques lignes ne prétendent aucunement refléter l'exhaustivité et la diversité. Il s'agit davantage de questionner ces travaux à l'aune des développements récents de l'histoire atlantique et à valider ou non la pertinence d'un système de défense global nourri des transferts d'expérience et des différentes confrontations. Car il apparaît de toute évidence que malgré l'existence d'une bibliographie importante, il reste très difficile d'aborder les questions de défense coloniale dans une dimension transnationale, au moins en France<sup>26</sup>. Or, même s'il ne s'agit pas de créer une nouvelle « couche » de l'histoire atlantique<sup>27</sup>, il convient, à tout le moins, d'emprunter une méthodologie qui a fait ses preuves. La mise en place de la défense coloniale ne suit pas uniquement une trajectoire nationale, tant s'en faut, et il faut tâcher de se pencher sur la circulation de l'information militaire, des modèles défensifs et de mesurer les transferts techniques entre les espaces coloniaux et leurs métropoles mais également entre les espaces coloniaux eux-mêmes. Dans le domaine militaire comme pour bien d'autres aspects, les colonies n'ont pas été des mondes clos et il est indispensable de montrer cette perméabilité.

Guillaume Hanotin se fait l'écho de ce constat dans le cadre de sa communication où il analyse une période clé de la circulation des stratégies et des modèles défensifs en contexte colonial à l'occasion de l'union des couronnes française et espagnole pendant la guerre de Succession d'Espagne. Tout en démontrant l'importance prise par les colonies dans les stratégies militaires, l'auteur montre le travail des ingénieurs des fortifications dans l'inspection et l'amélioration des sites défensifs. C'est une période de collaboration importante entre la France et l'Espagne où le savoir militaire circule au sein des possessions coloniales mais également au sein des chancelleries respectives qui s'approprient les connaissances produites, les valorisent et en tirent des enseignements pour les instructions transmises aux administrateurs et ingénieurs outre-mer. La circulation de l'information militaire est au cœur de nombreux articles du présent volume, que celle-ci soit volontaire – et encouragée par les métropoles – illicite ou le résultat d'un changement de souveraineté. Avec l'évolution de la cartographie antillaise, Caroline Seveno démontre que si chacune des puissances coloniales a entrepris de créer des outils permettant de faire un état des lieux de ses propres possessions tout en élaborant des projets d'infrastructures, cette construction savante relève de concurrences et d'emprunts méthodologiques entre États. De fait, la cartographie des sites défensifs ne peut être appréhendée de façon strictement nationale, d'autant qu'aux influences réciproques, toutes les puissances organisent un espionnage intense de l'adversaire. Cette circulation illicite des savoirs est au cœur de la communication de Stéphane Genêt

qui évoque le parcours de Robert Stobo, officier anglais otage des Français au fort Duquesne en 1756, dans l'actuelle Pennsylvanie. Le plan qu'il réalise du fort pendant sa captivité lui vaut de passer du statut d'otage à celui d'espion et rappelle dans sa forme la carte de l'île Saint-Martin que tracent Alonso Garzía et Antonio Alvarez pour le compte de l'Espagne évoquée par Caroline Seveno. Si le renseignement militaire est une arme classique, celui-ci se développe sur un territoire peu ou mal maîtrisé des armées européennes et surtout aux frontières plus poreuses. Dès lors, l'importance prise par l'espionnage revêt une dimension bien supérieure à celle observée en Europe mais ce mode de circulation de l'information militaire dans les colonies reste mal connu<sup>28</sup>.

À la prise en compte d'une plus grande porosité des frontières coloniales, il convient sans doute également d'aborder la défense des possessions outre-mer dans une optique qui n'est pas exclusivement stato-centrée. L'implication des différents États n'a pas été immédiate et constante et les formes de guerre utilisées en contexte colonial différentes de celles observées en Europe. À l'époque contemporaine, même si de nombreux acteurs peuvent être impliqués dans les questions de défense, celles-ci relèvent surtout des États qui déploient en conséquence leurs armées et une activité diplomatique adaptée. Michel Catala et Christopher Griffin, pour l'Algérie et le Maroc au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, montrent que ces espaces coloniaux sont intégrés à une pensée géostratégique qui compose avec le jeu diplomatique et les possibilités logistiques propres à la France. Même si l'un et l'autre soulignent une absence de ligne directrice claire, il n'en demeure pas moins que la colonie est vécue comme un territoire à protéger et que de son intégrité dépend celle de la métropole.

Ce processus de longue durée, qui trouve son accomplissement à partir de la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, révèle en creux les tâtonnements de l'époque moderne où la défense coloniale relève d'une plus grande diversité d'acteurs. Si se protéger des incursions ennemies devient rapidement une nécessité au moment de l'implantation des Européens outre-mer, cette défense procède d'abord d'initiatives privées même si elles sont parfois relayées par l'État. Mobilisant les archives de la Compagnie des îles de l'Amérique et de nombreux contrats notariés, Éric Roulet détaille les prémices d'une défense active de Saint-Christophe qui s'appuie sur la construction des premiers forts et l'envoi d'armes et de munitions depuis la métropole. On peut suivre la progressive militarisation de cet espace dont l'efficacité est encore discutable et où le gouvernement français n'intervient que ponctuellement. Toutefois, la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle n'est pas encore l'heure des grands affrontements entre puissances européennes outre-mer<sup>29</sup>. Il s'agit d'abord de se prémunir contre les Indiens qui organisent des raids réguliers sur les établissements français. Le même souci de se défendre contre les populations locales anime les Portugais dans leur colonie d'Angola comme le présente Mathieu Mogo Demaret. La construction des forts n'obéit pas à un schéma tactique très clair, il n'existe pas de plans préalables de ces infrastructures et l'artillerie est très peu présente mais cet embryon de défense

est tourné vers l'intérieur et reflète une appropriation du territoire originale qui correspond à la première phase de conquête des Portugais avant qu'ils soient confrontés à la menace hollandaise. Les communications de ces deux auteurs, outre qu'elles présentent les aspects matériels et logistiques de ces premières mises en défense, invitent à repenser la problématique militaire dans un contexte qui n'est pas uniquement intereuropéen. La confrontation à une menace locale dans un contexte territorial peu ou mal maîtrisé entraîne une réponse qui implique des modifications de ses propres paradigmes de défense. Il devient évident que faire la guerre à l'europpéenne est impossible. Or, le travail des historiens sur ces adaptations, qui ont pu générer des hybridations militaires, doit être poursuivi. Ainsi, les emprunts des Européens aux Indiens sont aujourd'hui bien documentés. François-Xavier Jeanne revient sur la « petite guerre » en Amérique du Nord au moment de la guerre de Sept Ans à travers la constitution de la milice canadienne<sup>30</sup>. Avant la dissolution des alliances indiennes, les Français se sont appuyés non seulement sur les effectifs Indiens mais également sur leur façon si particulière de combattre. Face à des régiments anglais organisés selon des schémas tactiques européens, la première phase de la guerre de Conquête a plutôt profité aux Français avant le retournement qui conduira aux batailles de la plaine d'Abraham (1759) et de Sainte-Foy (1760).

La projection sur les colonies d'une administration fait entrer définitivement ces espaces dans les préoccupations de guerre des Européens sans pour autant s'accompagner d'une mise en défense efficace et constante. Les gouverneurs des colonies n'ont pas toujours les moyens suffisants pour établir des fortifications et entretenir des milices. Au gré des possibilités financières, Philippe Hrodej montre la difficile mise en défense de Saint-Domingue dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle qui reste très imparfaite au début du xviii<sup>e</sup> siècle à tel point que la nature constitue encore un rempart salutaire contre les incursions ennemies. Les fortifications envisagées n'ont que peu de rapport avec celles qui sont édifiées de l'autre côte de l'Atlantique<sup>31</sup>. Globalement moins solides, moins armées, elles n'en sont pas moins cruciales pour la protection des côtes et des ports, même si leur efficacité n'est pas toujours évidente. Du côté de la France, et même avec le plan de fortification décrété après la guerre de Sept Ans, toutes les colonies ne bénéficient pas d'infrastructures sur le modèle du fort Bourbon à la Martinique ou du môle Saint-Nicolas à Saint-Domingue, des exemples de fortifications complexes et abouties. Partout ailleurs, la défense des îles françaises s'appuie sur des petits éléments défensifs. La recherche archéologique de Tristan Yvon vient justement éclairer l'une des formes prises par ces protections côtières avec la redoute d'Arnaud en Guadeloupe, une fortification passagère qui dit tout de la défense des colonies françaises jusqu'au début du xix<sup>e</sup> siècle. Composées pour l'essentiel de bois et de terre, ces redoutes de campagne étaient disposées en des lieux stratégiques, ici le site de la Grande Anse qui offrait un point de débarquement pour d'éventuels ennemis, mais leur efficacité était conditionnée par l'existence d'une garnison nombreuse et solidement armée, une faiblesse française<sup>32</sup>.



Au reste, la défense des colonies doit être envisagée de façon globale, prenant en compte simultanément les dispositifs terrestres et maritimes. Là encore, il y a un terrain fructueux pour une analyse comparée des différentes politiques militaires. Si l'historiographie anglo-saxonne a depuis longtemps fait la lumière sur les opérations combinées – ou opérations amphibies –, particulièrement pendant la guerre de Sept Ans et celle de l'Indépendance américaine<sup>33</sup>, il reste à mener des études similaires pour la France qui a évolué vers cette forme de guerre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, témoignant d'un transfert d'expérience intéressant. Par ailleurs, et au-delà des éléments relevant des seules armées, l'historien doit analyser toutes les composantes qui permettent de sécuriser un espace ou d'y mener la guerre, ce qui prolonge notre propos sur la nécessaire prise en compte de la diversité des acteurs de la défense coloniale. La présentation de la flibuste comme élément défensif de Saint-Domingue par Philippe Hrodej va dans ce sens. De même, la course coloniale a été un élément important comme le démontre Patrick Villiers pour la Martinique pendant la guerre de Succession d'Autriche. Cette île déploie une course conséquente qui permet non seulement d'entretenir l'insécurité maritime mais également de fournir argent, vivre et matériel à une colonie exsangue. Le bilan est impressionnant puisque l'auteur dénombre 286 prises entre 1744 et 1747 pour un montant de plusieurs millions de livres coloniales. Dans le même esprit, Roberto Barazzutti montre que la défense des possessions néerlandaises en Amérique est adossée à un triptyque composé de la *West Indische Compagnie* (WIC), de la marine de guerre mais également des navires engagés dans la course. L'effort financier qu'oblige la protection des îles Caraïbes, du Brésil et des comptoirs africains interdit à la compagnie de commerce d'agir seule, même s'il s'agit de l'une de ses prérogatives. Bel exemple d'une coopération qui n'évite pas les insuccès mais qui répartit la charge d'une défense de plus en plus coûteuse. Un tel dialogue semble impossible dans le cas de Gorée dont la défense s'appuyait également sur une coopération théorique entre la compagnie du Sénégal et l'administration coloniale française. Fortifications précaires, difficultés d'armer les soldats et de leur fournir des vivres caractérisent encore la défense de cette base à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, faute d'une entente entre deux pouvoirs concurrents comme le conclut Djiguate Amédé Bassène.

Ces derniers éléments le montrent avec force, l'intérêt pour la défense des colonies ne relève pas uniquement d'une histoire des seuls aspects opérationnels, terrestres ou maritimes, mais également d'une analyse de l'architecture financière et de l'organisation logistique qu'ont supposées ces entreprises militaires. Réintroduire ces données conditionne notre lecture de l'efficacité ou non d'un système de défense. Ici, les communications de Sébastien Martin et d'Arnaud Orain tracent un chemin qui devrait être emprunté par de nombreux historiens<sup>34</sup>. Analysant cette logistique coloniale depuis Rochefort, Sébastien Martin évoque la lente maturité d'un service des colonies qui organise de très nombreux affrètements pour les différentes possessions françaises d'Amérique.

Depuis Lorient, Arnaud Orain piste l'envoi d'un convoi vers l'océan Indien en 1780. À partir de l'analyse des produits envoyés à l'île de France, au départ comme à l'arrivée, l'auteur dévoile toute la chaîne d'approvisionnement coloniale depuis les zones de préemption ou de fabrication jusqu'au lieu de leur utilisation. Cet article de « microhistoire », comme l'indique son auteur, est particulièrement suggestif pour comprendre les choix stratégiques décrétés depuis la métropole mais également pour envisager une histoire matérielle des produits envoyés aux colonies, un travail également amorcé par Sébastien Martin dans sa thèse et qui doit être poursuivi<sup>35</sup>. Dans une optique globale et comparée, il est nécessaire de réinterpréter cette logistique coloniale, un aspect qui a mobilisé à des degrés divers toutes les puissances maritimes et navales, du xvii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle. Toutefois, rappelons qu'il convient d'abandonner une lecture militaro-centrée de ces phénomènes. Si le couple d'arsenaux Plymouth/Portsmouth assume une partie du soutien aux colonies dans le contexte anglais, il existe une nébuleuse portuaire qui relaye cet effort dont les opérateurs sont privés (négo-ciants, marchands, affréteurs...). Le constat est identique en France puisqu'à côté de Rochefort, de nombreux ports sont impliqués dans l'approvisionnement des colonies. Ainsi, en 1777, les troupes à destination de l'Amérique sont stationnées à Saint-Malo, Brest et Bordeaux en attendant leur embarquement<sup>36</sup>. La pondération de ces efforts logistiques impose donc une appréhension spatiale étendue et la prise en compte de l'articulation public/privé mais, *in fine* et dans le contexte d'une lecture impériale, on doit garder à l'esprit que la meilleure défense coloniale est celle qui s'appuie le moins possible sur la métropole. Face à la vision géostratégique que l'Angleterre a de son empire dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, le service des colonies de Rochefort, aussi efficace soit-il, appartient déjà au passé. Pourtant, il faudra plus d'un siècle pour que les bases françaises outre-mer assument localement la plus grande partie de leurs besoins. L'arsenal de Saïgon illustre cet accomplissement comme en témoigne Raoul Castex impressionné devant les réalisations de la fonderie de cette base militaire coloniale : « La fonderie [...] a fait un gouvernail de 4 tonnes pour le Kersaint [...]. On y trouve un four à réchauffer, un laminoir pour barres de fer et deux grosses grues de 6 000 kg précieuses pour la manœuvre des gros poids. Cette usine a même pu forger une manivelle pour le Bugeaud<sup>37</sup>. »

Ainsi, il y a plusieurs voies dans les plans de défense coloniaux et les aborder dans leur globalité ne doit pas pour autant nous conduire à ignorer les spécificités nationales. C'est ce que rappelle Françoise Le Jeune qui compare, en analysant les écrits des officiers et des administrateurs, la vision géostratégique des Anglais et des Français en Nouvelle-France au moment de la guerre de Sept Ans. Il s'agit bien de deux interprétations très différentes du rôle et de l'importance des espaces coloniaux qui replacent la perte du Canada par la France sur la longue durée.

Enfin, la dimension symbolique doit avoir sa place dans l'analyse de la défense des colonies. Les historiens savent depuis longtemps qu'on ne fait pas unique-



ment la guerre avec des troupes et des armes mais également avec des mots et des symboles. Dans les espaces coloniaux comme partout ailleurs, ces derniers précèdent bien souvent les affrontements et prennent des formes très variées car il s'agit de signifier sa souveraineté en diffusant un discours et des valeurs préalablement élaborés et, au besoin, impressionner les autochtones, les marchands et les voyageurs. Les portes des villes coloniales remplissent cette mission. À la fois élément défensif mais également support d'un message politico-militaire, Aguéda Iturbe-Kennedy analyse les portes des villes coloniales françaises en apportant de précieux renseignements sur leur construction, et notamment sur la circulation des modèles entre métropole et colonies, mais également sur l'évolution de leurs ornements et donc du message qu'elles véhiculent. Toutefois, au-delà de l'analyse des différentes manifestations de la souveraineté européenne sur les territoires ultramarins, Nadia Vargaftig montre comment les conquêtes coloniales participent de la construction de l'identité d'une nation, ici le Portugal, ou d'un groupe social qui la compose. Afin de conserver le soutien de l'institution militaire qui l'a porté au pouvoir, António Oliveira Salazar élabore une « mystique impériale » qui glorifie l'armée portugaise et sa lutte pour fonder et conserver un empire. Cette construction symbolique est particulièrement éloquente et invite une nouvelle fois à d'utiles comparaisons avec les autres puissances coloniales, européennes ou non.

David PLOUVIEZ

Maître de conférences en histoire moderne, université de Nantes (CRHIA)

#### NOTES

1. OLIVEIRA MARQUES A.H. de, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, Karthala; BETHENCOURT F., CURTO D.R. (dir.), *Portuguese Oceanic Expansion 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007; SUBRAHMANYAM S., *L'Empire portugais d'Asie, 1500-1700: histoire politique et économique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999.
2. VALLET E., « 1515. Les Portugais s'établissent à Hormuz. Déchéance d'une cité marchande, naissance d'un empire maritime », in BOUCHERON P. (dir.), *Histoire du monde au xv<sup>e</sup> siècle. Temps et devenir du monde*, t. 2, Paris, Fayard, Pluriel, 2009, 2012, p. 325-331.
3. Pour l'exemple du Ghana, voir DEVEAU J.-M., *L'or et les esclaves. Histoire des forts du Ghana du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Unesco/Karthala, 2005. À propos de la projection des forces navales européennes, voir notre contribution : PLOUVIEZ D., « Relais, bases et ports coloniaux militaires : une projection mondiale à l'époque moderne ? », in MARNOT Br., KLEIN J.-F., *Les Européens dans les ports en situation coloniale, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
4. « Les rivages du Ghana concentrent le plus gigantesque ensemble fortifié d'Afrique. Sur une distance d'à peine 200 kilomètres s'échelonnent une quarantaine de forteresses, soit une tous les 5 kilomètres en moyenne. Certaines dressent encore leurs murailles face à l'océan, aussi redoutables que les massives constructions des croisés en Orient. À l'intérieur du premier système colonial atlantique, cet ensemble unique de forts ventouses s'accrochait aux marges de l'Afrique occidentale devenue périphérie de l'Europe » (DEVEAU J.-M., *op. cit.*, p. 282). Voir également la nomenclature de tous les forts établis sur la côte du Ghana (*ibid.*, p. 287-317).

5. *Œuvres complètes de Voltaire. Histoire particulière, Précis du Siècle de Louis XV*, vol. 5, Paris, Th. Desoer, 1817, p. 115.
6. Le traité de Bréda, qui met fin à cette deuxième guerre anglo-néerlandaise, place les colonies au cœur des débats. Désormais l'affaiblissement de son adversaire européen passe par la volonté de le couper de ses possessions coloniales dont la prospérité future ne fait plus aucun doute. En échange de la liberté de commercer dans les ports anglais, les Provinces-Unies cèdent leurs possessions américaines à l'Angleterre tandis que cette dernière met la main sur la partie française de Saint-Christophe. Louis XIV retrouve l'Acadie et Cayenne dans le même temps. Pour une mise en perspective, voir VERGÉ-FRANCESCHI M., *La Marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sedes, 1996, p. 222-256 (« Guerre navale et colonies : Antilles, Canada, Louisiane, Cayenne, Indes »).
7. SERRANO ÁLVAREZ J. M., *El Astillero de la Habana y la construcción naval 1700-1750*, Madrid, Ministerio de Defensa, Instituto de Historia y Cultura Naval, 2008 ; ORTEGA PEREYRA O., *El Real Arsenal de La Habana*, La Habana, Editorial Letras Cubanas, 1998.
8. McNEILL J. R., *Atlantic Empires of France and Spain : Louisbourg and Havana, 1700-1763*, Chapel Hill-London, University of North Carolina Press, 1985 ; JOHNSTON A. J., *Control and order in French colonial Louisbourg, 1713-1758*, East Lansing, Michigan State University Press, 2001.
9. La guerre de Sept Ans a connu une réévaluation importante ces dernières années qui a entraîné bien des publications, essentiellement chez les historiens anglo-saxons : DULL J. R., *La guerre de Sept Ans. Histoire navale, politique et diplomatique*, Bêcherel, Les Perséides, 2009 (pour la traduction, première édition en anglais en 2005) ; BAUGH D. A., *The Global Seven Years' War, 1754-1763 : Britain and France in a Great Power Contest*, Harlow, Longman, 2011 ; DANLEY M. H., SPEELMAN P. J. (dir.), *The Seven Years' War. Global Views*, Leyde et Boston, Brill, 2012.
10. Deux volumes dirigés par Laurent Veyssièrè et Bertrand Fonck permettent de faire un point à jour sur la Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans : FONCK B., VEYSSIÈRE L., *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Paris - Québec, PUPS-Presses du Septentrion, 2011 ; FONCK B., VEYSSIÈRE L., *La fin de la Nouvelle-France*, Paris, Armand Colin-Ministère de la Défense, 2013.
11. Sur les objectifs stratégiques des différentes marines impliquées, voir CHALINE O., « Bilan naval de la guerre de Sept Ans », in FONCK B., VEYSSIÈRE L., *La fin de la Nouvelle-France, op. cit.*, p. 83-105.
12. C'est notamment la thèse de Richard Harding qui situe le basculement de la suprématie britannique sur les mers et dans l'espace colonial à partir de la guerre de Succession d'Autriche : HARDING R., *The emergence of Britain's global naval supremacy. The War of 1739-1748*, Woodbridge, The Boydell Press, 2010, 2013 (voir en particulier la conclusion très suggestive de l'auteur, p. 336-348).
13. BUCHET C., *La lutte pour l'espace caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du Sud, 1672-1763*, Paris, Librairie de l'Inde, 1991.
14. BUCHET C., *Marine, économie et société : un exemple d'interaction : l'avitaillement de la Royal Navy durant la guerre de Sept Ans*, Paris, Honoré Champion, 1999 (récemment réédité en anglais : *The British Navy, economy and society in the Seven Years War*, Woodbridge, The Boydell Press, 2013).
15. Pour approche globale du système de bases espagnoles, voir ALONSO MORA M., MARTÍNEZ SHAW C., « Los astilleros de la América colonial », in CASTILLERO CALVO A. (dir.), *Historia General de América latina, Consolidación del orden colonial*, vol. III, 1, Paris, Unesco, 2000, p. 279-303.
16. VERGÉ-FRANCESCHI M., *La Marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sedes, 1996, p. 232.
17. Pour une mise au point récente de ce qui se joue à Port-Louis dans le domaine militaire, voir EVE P. « Les ébauches urbaines dans les Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle », in ACERRA M., MARTINIÈRE G., SAUPIN G., VIDAL L. (dir.), *Les villes et le monde. Du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 59-90 (particulièrement p. 61-70).
18. Lors de son départ de Port-Louis, d'Aché n'a pas suffisamment de vivres pour assurer l'approvisionnement de l'ensemble de son escadre (4 vaisseaux et 7 autres bâtiments).
19. MONAQUE R., « La bataille de la Chesapeake ou le triomphe de la concorde », in CHALINE O., BONNICHON Ph., VERGENNES C.-Ph. de, *La France et l'Indépendance américaine*, Paris, PUPS, 2008, p. 181-191.
20. WEBER J., *Le siècle d'Albion. L'Empire britannique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2011.
21. La marine à vapeur contraint les États à repenser l'intégralité de leur projection outre-mer en fonction des spécificités des nouveaux navires. À ce propos, deux ouvrages apportent un éclairage stimulant concernant la Royal Navy : EVANS D., *Building the steam navy. Dockyards, Techno-*

- logy and the creation of the Victorian Battle Fleet, 1830-1906*, London, Conway Maritime Press, 2004; COAD J.G., *Support for the fleet: British Naval Bases, 1700-1914*, London, English Heritage, 2013.
22. BATESTI M., « Les points d'appui de la flotte française de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale », in *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer, du Second Empire à nos jours*, Paris, Lavauzelle, Comité pour l'histoire de l'armement, 2002, p. 11-32.
  23. *Ibid.*, p. 28.
  24. Dossier « Les armées coloniales », *Revue historique des Armées*, n° 271, 2013.
  25. FREMEAUX J., *De quoi fut fait l'empire : les guerres coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2014.
  26. Il existe heureusement des études « traversantes » et globales posant la question impériale à l'image de la thèse de Christian Buchet (voir note 13) mais ce type de démarche est essentiellement l'œuvre de collègues anglo-saxons à l'image, entre autres, de Kenneth Banks et James Pritchard : BANKS K., *Chasing empire across the sea : communication and the state in the French Atlantic, 1713-1763*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002 ; PRITCHARD J., *In Search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
  27. À ce propos, voir le développement de Cécile Vidal qui constate une superposition des thématiques au sein de l'histoire atlantique : VIDAL C., « Le(s) monde(s) atlantique(s), l'Atlantique français, l'empire atlantique français », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 362-363, 2009, p 7-37.
  28. À ce propos, il faut signaler la thèse de Stéphane Genêt, récemment publiée : GENÊT S., *Les espions des Lumières. Actions secrètes et espionnage militaire sous Louis XV*, Paris, Éditions Nouveau Monde - Ministère de la Défense, 2013.
  29. Il n'en demeure pas moins que Saint-Christophe est attaquée par les Espagnols en 1629 sans que les Français ne puissent s'y opposer.
  30. Sur la « petite guerre » en Amérique du Nord, la bibliographie est aujourd'hui très abondante. Laurent Nerich livre une synthèse stimulante sur le sujet : NERICH L., *La petite guerre et la chute de la Nouvelle-France*, Québec, Athéna Éditions, coll. « Histoire militaire », 2009.
  31. GUILLERM A., *Fortifications et Marine en Occident. La pierre et le vent*, préface de Fernand Braudel, Paris, L'Harmattan, 1994.
  32. La présence de nombreux bataillons dans les colonies françaises aura lieu après les grandes défaites de la guerre de Sept Ans. Ainsi, douze bataillons français stationnent aux Antilles en 1777. Pour toutes ces questions, il faut se reporter aux travaux de Boris Lesueur : LESUEUR B., *Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Vergé-Franceschi, université de Tours, 2007. D'un accès plus aisé en attendant la publication de la thèse, on se reportera à l'article que l'auteur a publié dans *HES* : LESUEUR B., « Les troupes coloniales aux Antilles sous l'Ancien Régime », *Histoire, économie et société*, n° 4, 2009, p. 3-19.
  33. De ce point de vue, les travaux de David Syrett sont particulièrement importants et suggestifs : SYRETT D., *The Royal Navy in European waters, 1775-1783*, Aldershot, Scolar Press, 1989 ; ID., *Shipping and military power in the Seven Years War: the sails of victory*, Exeter, University of Exeter Press, 2008.
  34. C'est par exemple la voie empruntée par les historiens qui composent le groupe de recherche « Contractor State Group » réunis à l'université de Navarre. Deux publications permettent d'avoir un aperçu de leurs travaux : BOWEN H.V., GONZALEZ ENCISO A., *Mobilising Resources for War: Britain and Spain at Work During the Early Modern Period*, Pamplona, Ediciones Universidad de Navarra (EUNSA), 2006 ; CONWAY S., TORRES SÁNCHEZ R. (dir.), *The spending of states. Military expenditure during the long eighteenth century: patterns, organisation and consequences, 1650-1815*, Saarbrücken, VDM Verlag, 2011.
  35. MARTIN S., *Rochefort, arsenal des colonies (1723-1792)*, thèse de doctorat, université de Nantes, 2012.
  36. LESUEUR B., « Transporter et combattre : les leçons de la guerre d'Indépendance américaine », *Chronique d'histoire maritime*, n° 71, décembre 2011, p. 39-54.
  37. SHELDON-DUPLAIX A., « L'arsenal de Saïgon avant 1914 », in *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer...*, *op. cit.*, p. 50-85.